

LE RÉSEAU - UNIS POUR PARTAGER ET INNOVER

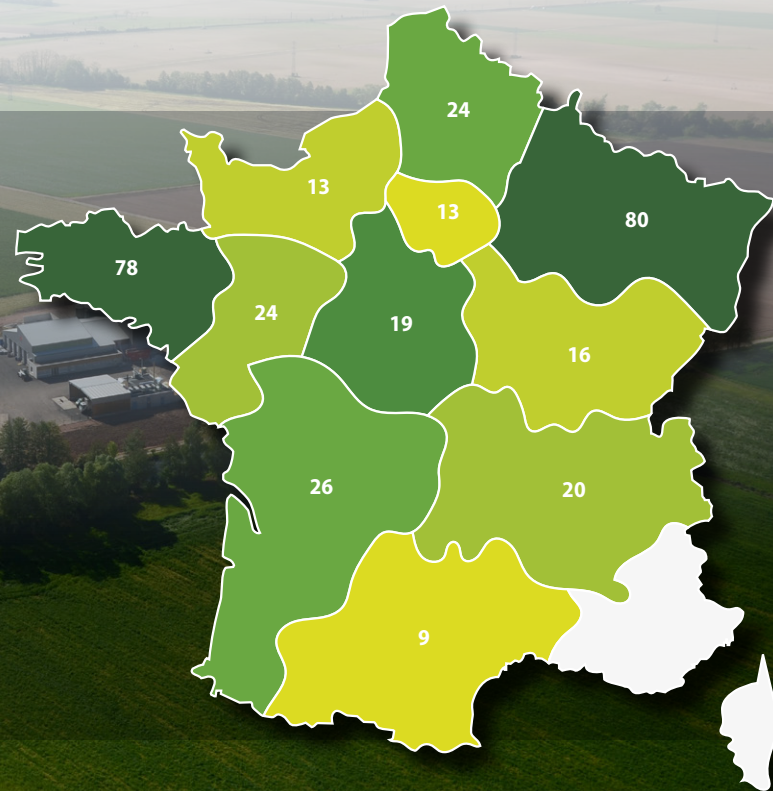
Nos adhérents

- 322 structures en janvier 2020
- en production et en projet
- de 20 à 4000 KWé
- cogénération et injection
- voie liquide et solide
- individuel et collectif

Notre capacité de production

- électrique : 72 MW/h
- injection biométhane : 14 700 Nm3/h
- valorisation de chaleur

● NOMBRE D'ADHÉRENTS PAR RÉGION



CONTACT

AAMF - ASSOCIATION AGRICULTEURS MÉTHANISEURS DE FRANCE
6 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

agriculteursaamf@gmail.com

www.aamf.fr



Conception © Agence iCombrailles - Pionsat



**ASSOCIATION
AGRICULTEURS
MÉTHANISEURS
DE FRANCE**



NOTRE ENERGIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

NOS PARTENAIRES



AAMF : UNE VISION PARTAGÉE

Créée en 2010 à l'initiative de pionniers du biogaz, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France représente, fédère et défend des hommes et femmes qui ont bâti un méthaniseur en lien avec leur métier d'agriculteur. Référent technique et vecteur de professionnalisation à travers la Charte, l'association s'engage au quotidien dans le fort développement d'une filière ambitieuse. Porteuse de solutions, l'association est attachée à la diversité et l'équilibre entre les projets qui la composent et les territoires qui les accueillent. À ce jour, l'AAMF, c'est un réseau de 300 adhérents qui partagent des valeurs et engagent la transition énergétique de nos territoires.

ÊTRE AGRICULTEUR MÉTHANISEUR

- PRODUIRE de l'énergie verte (gaz, chaleur, électricité)
- VALORISER les déchets organiques
- CRÉER de l'activité et de l'emploi
- PARTICIPER au maillage du territoire (collectivités, entreprises, agriculteurs)
- CONTRIBUER à lutter contre le changement climatique



ILS EN PARLENT



« Depuis le 1^{er} juillet 2019, nous avons mis en place le tri à la source des biodéchets pour tous les habitants du Smictom d'Alsace Centrale. Ces biodéchets représentent presque la moitié du tonnage de nos ordures ménagères résiduelles. Aujourd'hui, pour valoriser cette matière organique, nous avons retenu l'offre des agriculteurs méthaniseurs locaux. Grâce à eux, nos biodéchets deviennent une ressource pour le territoire et leur retour à la terre sous forme de digestat maîtrisé permettra une production alimentaire de qualité. »

Nicolas PIERAUT, Directeur et **Sylvie PEPIN**, Responsable communication et prévention du SMICTOM d'Alsace centrale.



« GRDF est soucieux d'apporter le meilleur accompagnement aux porteurs de projet et aux producteurs de biométhane. A ce titre, les retours d'expériences ainsi que les propositions des membres de l'AAMF sont essentiels à l'amélioration de nos prestations. Par ailleurs, le partenariat avec l'AAMF nous permet de mieux comprendre les spécificités des projets de méthanisation agricole afin de promouvoir leurs développements dans les territoires et qu'ils contribuent à l'ambition portée par GRDF de satisfaire les besoins français en matière de gaz par plus de 10% de gaz renouvelables à horizon 2030. »

Christophe BELLET,
Délégué Développement Biométhane - GRDF



« Acteurs de la vie des territoires, les agriculteurs, avec le développement de la méthanisation, participent à la transition énergétique et offrent une réponse locale aux enjeux d'économie circulaire et de valorisation des déchets locaux. Depuis un an, notre territoire bénéficie positivement de la présence d'une unité de méthanisation agricole produisant à la fois de l'électricité verte et de l'eau chaude qui alimentent un réseau de chaleur urbain, en substitution d'énergies fossiles. Cet ensemble permet de chauffer plusieurs bâtiments publics sur une commune rurale de 3 000 habitants, dont la piscine de l'agglomération. Un projet du territoire, au bénéfice des habitants du territoire »

Jérôme Baloge,
Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais



« L'échange paille de maïs-digestat avec le méthaniseur voisin a des intérêts sur notre ferme. Le méthaniseur gère les pailles après un maïs grain à notre place et les valorise en un engrais naturel : le digestat est apporté au plus près des besoins de la culture suivante, que ce soit à l'automne ou au printemps sur blé ou juste avant le semis de maïs. Cet apport précis met à la disposition du sol de la matière organique favorisant sa vie biologique et nous permet de réduire nos apports en engrais chimiques. »

Rémy Friess, agriculteur
EARL Friess

